



SALAIRES ET REMUNERATIONS

NBI DES IBODE : VICTOIRE CFDT AU CONSEIL D'ETAT

La réglementation actuelle permet, depuis le 1^{er} avril 2022, le versement de la nouvelle bonification indiciaire de 13 points aux infirmier.es de bloc opératoire diplômé.es d'Etat, décret n° 2022-313 du 3 mars 2022.

Pour la **CFDT**, au titre de l'égalité de traitement entre les agent.es exerçant les mêmes fonctions, ce droit devait être octroyé rétroactivement.

C'est ce que la **CFDT** a obtenu pour les IBODE le 19 juillet 2023 par des décisions du Conseil d'Etat.

Vous êtes IBODE, vous n'avez pas perçu le NBI avant le 1^{er} avril 2022, rapprochez-vous rapidement de la **CFDT** pour un accompagnement.

Ne tardez pas, les délais courent et il faut agir rapidement pour y prétendre.

Aves la CFDT, les résultats sont là !

Pour nous joindre :

Mail : CFDT@ch-perigueux.fr

Tél : 05.53.45. 27.33 ou dect : 27.33

